



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire, M. Pascal AMBROISE, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, Mme Marie-France LAUNET, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés : Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD
Mme Sandrine MOURET par Mme Dominique GUILLAN

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

2024-01-08

**OBJET : RENOUELEMENT ADHESION A L'ASSOCIATION NORD OUEST
AUTONOMIE (NOA) – ANNEE 2024**

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

Le service NOA assure l'accompagnement des personnes âgées, famille et entourage, de la prévention à la situation la plus complexe.

Soutenant les professionnels, il permet de favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'appui que le service NOA apporte aux seniors Saint-Aubinois,

CONSIDÉRANT les règles de calcul de la participation financière pour la commune, soit 5 € par administrés de plus de 60 ans (base INSEE 2020 en vigueur au 1er janvier 2024), soit 196 personnes.,

VU l'avenant à la convention partenariale entre la commune de Saint-Aubin et le service NOA,

091-219105384-20240122-2024-01-08-DE
Date de réception préfecture : 31/01/2024

VU le Bureau municipal du 16 janvier 2024,

Entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité sans abstention,

- **DÉCIDE** de participer financièrement à hauteur de 784 € pour l'année 2024 au service Nord Ouest Autonomie (NOA),
- **DIT** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2024.

Publié sur le site de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,

Le 22 janvier 2024

Le secrétaire de séance

Zaïme ALI-BELHADJ

Le Maire,

Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*